

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD
TRIMESTRIEL
novembre 2017**

**Les retraites du régime des
salariés agricoles**
Eléments démographiques et
financiers de l'ensemble des retraités
au 31 mars 2017

Tableau de bord

Les retraites du régime des salariés agricoles

au 31 mars 2017

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

Directrice de la publication :

Nadia JOUBERT

joubert.nadia@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Prisca BOUMAH

boumah.prisca@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Nadia FERKAL

ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Une hausse du nombre de retraités salariés agricoles de 0,1 % sur un an.....	4
Une progression de 0,9 % sur un an du montant annuel des pensions perçues par les retraités ayant accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles	4

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit.....	5
Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires	5
Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits	5
Tableau 4 : Age moyen des pensionnés par type de droits	5
Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels	6
Tableau 6 : Durée moyenne de carrière parmi les droits personnels	6
Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels	6
Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits par les pensionnés avec carrière complète de droits personnels.....	6
Tableau 9 : Nombre de pensionnés ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite	6
Tableau 10 : Retraités polypensionnés-durée moyenne de carrière parmi les droits personnels	6
Tableau 11 : Retraités polypensionnés-pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière complète de droits personnels	7
Définitions :	8

Télécharger les données au format Excel :



Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Éléments démographiques et financiers au 31 mars 2017

Au 31 mars 2017, en France métropolitaine, 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite au régime des salariés agricoles.

Les retraités à carrière complète perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 026 euros bruts au titre des droits propres, éventuellement assortis de droits de réversion ; montant en progression de 0,9 % sur un an.

Les carrières courtes accomplies par les salariés agricoles sont une particularité du régime. Ainsi, la population des retraités de droits personnels se caractérise par une proportion de polypensionnés de 93,8 % et par une durée d'assurance moyenne de 36,5 trimestres.

Une hausse du nombre de retraités salariés agricoles de 0,1 % sur un an

L'évolution annuelle du nombre de retraités anciens salariés agricoles est de + 0,1 %. Cette progression est liée, d'une part, à l'arrivée dans le dénombrement des retraités de nombreux bénéficiaires de petites pensions auparavant indemnisées par versement forfaitaire unique et, d'autre part, à l'augmentation du nombre de départs avant l'âge légal, dans le cadre du dispositif « départs anticipés pour carrière longue ».

Les bénéficiaires de droits directs sont au nombre de 1 938 233 personnes, soit 77 % des retraités du régime. Les pensionnés percevant uniquement des droits dérivés sont, quant à eux, 578 242 personnes, soit une proportion de 23 %.

Parmi les retraités de droits personnels, seuls 5 % des assurés ont validé au moins 150 trimestres au régime des salariés agricoles, soit 103 573 personnes, un effectif en augmentation de 2,8 % sur un an. Cette hausse s'explique principalement par l'arrivée des retraités à carrière complète ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite, plus nombreux qu'au premier trimestre de l'année précédente. Ainsi, au 31 mars 2017, le nombre d'attributions pour carrières longues s'élève à 7 877, en hausse de 15 % en un an.

Une progression de 0,9 % du montant annuel moyen des pensions perçues avec carrière complète

Au 31 mars 2017, les retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 026 euros bruts au titre des droits propres, éventuellement assortis de droits de réversion, en progression de 0,9 %. Cette augmentation, positive malgré la non-revalorisation des retraites en 2016, résulte d'un effet noria : le renouvellement des générations se traduit par une augmentation du montant de la retraite moyenne, car les carrières salariales des nouveaux retraités sont plus favorables que celles des retraités plus âgés, décédés en cours d'année.

La pension annuelle moyenne des retraités salariés agricoles bénéficiaires d'un droit propre, éventuellement assorti d'un droit de réversion, est de 2 253 euros bruts, en baisse de 0,6 % sur un an. La pension moyenne doit être appréciée au regard de la durée de carrière accomplie dans le régime agricole, qui est relativement courte (en moyenne de 36,5 trimestres). La diminution de la pension moyenne est consécutive à l'intégration des bénéficiaires de très petite retraite. Par leur faible montant, elles contribuent à faire baisser la retraite annuelle moyenne de l'ensemble des retraités

La pension moyenne des retraités au régime des salariés agricoles est proportionnelle à la durée de carrière. Les retraités polypensionnés bénéficiant d'un droit personnel ont une durée de carrière moyenne de 34,8 trimestres dans ce régime et perçoivent une retraite annuelle moyenne de 2 407 euros bruts.

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Éléments démographiques et financiers au 31 mars 2017

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit

	Situation au 31/03/2017			Evolution T1 2017/ T1 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls *	1 192 562	589 076	1 781 638	- 0,40 %	1,98 %	0,4 %
Droits de réversion seuls	15 213	563 029	578 242	3,98 %	- 0,61 %	- 0,5 %
Droits personnels et droits de réversion	17 429	139 166	156 595	- 0,10 %	- 1,17 %	- 1,0 %
Ensemble	1 225 204	1 291 271	2 516 475	- 0,34 %	0,49 %	0,1 %

Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires

	Situation au 31/03/2017			Evolution T1 2017/ T1 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Majoration pour conjoint à charge	6 046	29	6 075	- 13,02 %	- 9,38 %	- 13,0 %
Bonification pour enfants	527 978	635 314	1 163 292	- 1,58 %	- 0,59 %	- 1,0 %
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	8	101	109	33,33 %	- 9,82 %	- 7,6 %
Majoration pour tierce personne	525	223	748	- 5,75 %	- 4,29 %	- 5,3 %
Majoration L814-2	3 130	1 553	4 683	- 10,70 %	- 8,38 %	- 9,9 %
Allocation supplémentaire du FSV	4 999	3 316	8 315	-12,13 %	- 11,57 %	- 11,9 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	4 588	1 174	5 762	6,92 %	8,70 %	7,3 %

Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	Situation au 31/03/2017			Evolution T1 2017/ T1 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	2 617 €	2 158 €	2 465 €	- 0,2 %	0,2 %	- 0,2 %
Droits de réversion seuls	721 €	1 275 €	1 260 €	- 1,5 %	- 2,4 %	- 2,5 %
Droits personnels et droits de réversion	3 988 €	3 451 €	3 511 €	- 1,7 %	- 1,4 %	- 1,4 %
Ensemble	2 613 €	1 912 €	2 253 €	- 0,3 %	- 0,8 %	- 0,6 %

Tableau 4 : Age moyen des pensionnés par type de droits

	Situation au 31/03/2017			Evolution T1 2017/ T1 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	73,8	73,2	73,6	0,0	0,0	0,0
Droits de réversion seuls	76,0	79,7	79,6	0,1	0,2	0,2
Droits personnels et droits de réversion	81,4	81,8	81,7	0,2	0,2	0,2
Ensemble	74,0	77,0	75,5	0,0	0,1	0,1

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels
(Trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit)

	Situation au 31/03/2017			Evolution T1 2017/ T1 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion	94,6 %	92,4 %	93,8 %	0,5 pt	0,9 pt	0,6 pt

Tableau 6 : Durée moyenne de carrière parmi les droits personnels

	Situation au 31/03/2017			Evolution T1 2017/ T1 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre moyen de trimestres salariés	39,0	32,4	36,5	- 0,2	0,0	- 0,2

Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels
(Nombre de trimestres validés au régime des salariés agricoles >= 150 trimestres)

	Situation au 31/03/2017			Evolution T1 2017/ T1 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	71 185	29 629	100 814	1,70 %	5,78 %	2,9 %
Droits personnels et droits de réversion	1 548	1 211	2 759	- 1,78 %	0,41 %	- 0,8 %
Ensemble	72 733	30 840	103 573	1,62 %	5,56 %	2,8 %

Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits par les pensionnés avec carrière complète de droits personnels

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	Situation au 31/03/2017			Evolution T1 2017/ T1 2016		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	12 852 €	13 578 €	13 065 €	1,1 %	0,4 %	0,9 %
Droits personnels et droits de réversion	11 053 €	12 277 €	11 591 €	0,4 %	0,1 %	0,3 %
Ensemble	12 813 €	13 526 €	13 026 €	1,1 %	0,4 %	0,9 %

Source CCMSA

Tableau 9 : Nombre de pensionnés ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite

	Situation au 31/03/2017	Evolution T1 2017/ T1 2016
Nombre de retraités anticipés	49 130	26,1 %

Source CCMSA

Tableau 10 : Retraités polypensionnés-durée moyenne de carrière parmi les droits personnels

	Situation au 31/03/2017	Evolution T1 2017/ T1 2016
Nombre moyen de trimestres salariés	34,8	- 0,3 %

Source CCMSA

Tableau 11 : Retraités polypensionnés-pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière complète de droits personnels

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	Situation au 31/03/2017	Evolution T1 2017/ T1 2016
Ensemble	2 407,1 €	- 0,1 %

Source CCMSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Droit personnel	droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations
Droit de réversion	avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne)
Majoration pour conjoint à charge	Avantage complémentaire à une pension de vieillesse attribué en faveur du conjoint à charge sous conditions d'âge et de ressources.
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	Majoration de pension de réversion pour charge d'enfant attribuée, sous condition d'âge, au conjoint survivant non titulaire d'un avantage de vieillesse personnel.
Majoration pour tierce personne	Majoration attribuée, en complément de certaines pensions de vieillesse, aux personnes dont l'état de santé ne permet pas avant 65 ans d'accomplir seul les actes ordinaires de la vie.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Carrière complète	Durée de carrière exigée pour obtenir une pension au taux plein. La durée retenue est de 150 trimestres minimum au régime des salariés agricoles.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.
Minimum contributif	Il permet de toucher une pension de base plancher. Si le salarié a cotisé sur de petits salaires et que sa retraite est calculée à taux plein, son montant ne peut pas être inférieur au minimum contributif.
Versement forfaitaire unique	Si le montant annuel de la retraite personnelle, y compris les avantages complémentaires, est inférieur à un certain montant, la retraite n'est pas servie mensuellement. Elle est payée en un versement forfaitaire unique (VFU) égal à 15 fois le montant annuel de la retraite
Effet noria	L'effet noria désigne le fait que la pension moyenne des retraités augmente, sous l'effet du renouvellement des générations, au même rythme que le revenu d'activité professionnelle moyen

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore